étaient aussitôt assurés du respect et de la docilité des enfants. Il n'y a que quelques années encore, les commissions scolaires ou les municipalités, représentants naturels des pères de famille étaient consultés et avaient quelque influence dans la nomination des maîtres.

» Et les choses ne se passent pas autrement dans les pays libres qui nous entourent : en Suisse, en Italie, dans les Pays-Bas et même dans ceux qui le sont moins comme en Allemagne et en Prusse.

» L'Etat dépasse donc les limites de son autorité en imposant les maîtres de sa seule volonté, aux citoyens et aux communes, ne laissant aux uns que la charge de payer leur traitement, aux autres l'obligation de leur voler des suppléments.

» Nous demandons à l'Etat des maîtres. Mais en nous déchargeant sur eux du soin d'instruire nos enfants, nous n'entendons pas manquer aux engagements pris vis-à-vis de Dieu et vis-à-vis de l'Eglise. Notre conscience et notre éternité y sont engagées, et tous les sophismes inventés pour marquer ou pour soutenir la tyrannie n'y font rien.

On vient nous dire : l'Ecole sera un terrain neutre ; on n'y parlera ni pour ni contre la religion.

Messieurs, je connais deux maîtres qui demeureront neutres, ne parleront ni pour, ni contre la religion : c'est le maître chrétien — il devient de plus en plus l'oiseau rare — qui a déjà été dénoncé pour ses convictions, espionné dans ses habitudes de foi qu'il a pourtant réduites à leur plus simple expression : il est tenu à l'écart, en suspicion, un mot qui pourrait lui échapper lui sera à jamais fatal : il en a la conviction et je la partage. Il ne parlera point mal de la religion qu'il aime, mais il n'oserait rien dire pour elle : il sera neutre.

» Le second c'est le maître envoyé dans certains milieux chrétiens, pour y acclimater l'école neutre. Jusqu'à lui on ne le connaissait que de nom. Il y avait une école religieuse que l'on a fermée pour une raison ou pour une autre, habituellement sans raisons ; des Frères que l'on a renvoyés malgré la majeure partie de la population ; elle s'est rouverte comme école libre ; mais une autre école a été créée où l'on voudrait bien attirer les élèves trop obstinés à suivre leurs anciens maîtres. Soyez sûr que le maître choisi d'ordinaire parmi ceux de l'ancien régime n'y parlera point mal de la religion ; il y aura un Christ dans chaque classe ; on y fera la prière et si l'on viole la neutralité et la loi ce sera peut être pour y apprendre le catéchisme.

» Combien de temps cela durera-t-il ? Le temps opportun. Et puis de cette école, comme de la plupart, il sera vrai de dire : « L'école n'est pas un terrain neutre. » Je le prouverais surabondamment, s'il le fallait.

» Mais je serai plus sûrement encore dans la vérité en disant : L'école ne peut pas être neutre. La bouche, quand elle n'est pas baillonnée, parle de l'abondance du cœur et tel qui se taira un jour, deux jours, ne saura s'empêcher de parler le troisième.

» En dehors de la parole, n'y a-t-il pas aussi le langage très éloquent, quoique muet, d'un geste, d'un mouvement de tête, de l'œil, « qui a toujours du cœur les premières nouvelles » selon l'expression du poète, et où le regard pénétrant de l'enfant sait lire ce que sa mère croyait lui cacher.

***

» Mais l'enseignement lui-même ne met-il pas dans la nécessité de parler et ne cache-t-il pas sous les apparences de la science et de l'impartialité historique, de véritables conspirations des attentats contre la vérité ? Le moyen de rester neutre en racontant l'histoire de la nation très chrétienne même à des petits enfants. Guizot l'a lui-même, avec sa loyauté de vrai savant et de croyant, tenté vainement, et pour vous convaincre que l'on est nécessairement pour et contre la religion en parlant des croisades, de l'Inquisition, du rôle de la Papauté, de la réforme, des guerres de religion, de l'ancien régime, de la révolution, lisez ou écoutez les cours des écoles primaires... qui ne sont pas faits par des Guizot!...

» L'école ne peut donc pas être neutre.

» Elle ne doit pas l'être, quoiqu'ils en disent, même par respect pour la religion : car la neutralité c'est l'indifférence, c'est-à-dire la négation pratique et persévérante. Cette neutralité inspirant les leçons et la conduite du maître, c'est la leçon la plus persuasive qui retiendra l'enfant.

» Autrefois, il entendait parler de Dieu avec amour ; on lui disait qu'il est notre père : que son cœur est heureux et nous veut quand nous sommes sages : que malgré son infinie bonté il punit ceux qui ne le sont pas : que son regard nous suit même dans les ténèbres et pénètre les replis les plus secrets de l'âme.

» A l'école on lui parle de Dieu chaque année dans la première quinzaine de juillet, à l'une des dernières leçons du cours de morale, on lui en prouve l'existence par la nécessité d'une première cause, on lui conseille de prononcer son nom avec respect et d'avoir d'ailleurs cette même déférence, ce même respect pour les convictions de tous ceux qui appartiennent à diverses religions.

» Et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le sauveur et le libérateur de l'humanité, le petit Jésus, de la crèche, modèle divin des enfants? pas un mot, et de la sainte Vierge Marie, sa si douce Mère? il n'en peut être question!

» L'Eglise — on niélera son nom ! Dieu sait comment, aux questions les plus épineuses, comme la querelle des Investitures, la constitution civile du clergé, le Concordat, la suppression des traitements ecclésiastiques, qu'aucune des questions de l'histoire la plus contemporaine n'est épargnée à notre étudiant de douze ans.

» Les prêtres — la morale civique lui apprendra que ce sont les fonctionnaires salariés d'un culte reconnu par l'Etat.

» Et c'est son maître qu'il respecte, son maître qui, à ses yeux, porte au front la double auréole de la science et du [illegible] dans les leçons de morale, le respect du au père et à l'Etat, c'est son maître qui lui parle avec cette froideur sinistre, ou qui garde ce silence plus sinistre encore sur les choses saintes qu'il avait appris à aimer! Ce maître jamais ne prie avec lui, jamais ne s'agenouille à ses côtés à l'église : le plus souvent, il sait qu'il n'y va pas, qu'il ne communie pas.

» Et vous croyez que cette neutralité n'est pas à elle seule un attentat à la foi de ces enfants?

» Mais cet enseignement religieux que vous réclamez, disent-ils, les parents le donneront.

» Mais pourquoi pas vous mêmes comme les parents ? C'est pour les supplier que vous existez, et ils peuvent être aussi empêchés ou aussi incapables pour l'enseignement religieux que pour tout autre. Comme si les deux éléments divin et humain n'étaient pas indissolublement unis en nous ! pourquoi accueillez-vous l'homme à votre école, et en repoussez-vous le chrétien ?

» — Le chrétien relève de l'Eglise, nous répondent-ils, et c'est à l'Eglise qu'il appartient de l'instruire et de le former dans ses temples ; elle n'a que faire à l'école : chacun chez soi !

» L'Eglise est notre mère, et ce ne sont pas des fils qui osent interdire à leur mère l'entrée de leur demeure. Elle est notre mère, et nous devrions être heureux et fiers de l'avoir partout à nos côtés pour nous inspirer de ses conseils : ce sont les ennemis du foyer : pères de famille, à leur foyer : patrons et ouvriers dans l'atelier : citoyens dans les fonctions publiques, élèves et maîtres à l'école.

» Mais c'est de cette direction divine de l'Eglise que l'on veut plus dans l'éducation du peuple, et pour cela on la relègue dédaigneusement dans ses temples, ils disent quelquefois « dans les sacristies, » comme une vieille recordeuse de catéchisme, qu'ils empêchent même de rempirir cette besogne!

» Bientôt elle n'en aura plus la possibilité matérielle. Le législateur en enlevant l'enseignement religieux de l'école avait dû consentir à lui laisser un peu de temps en dehors des classes. Mais des décrets, des règlements administratifs, le zèle exagéré de certains maîtres, l'amour du gain chez d'autres, l'opposition méchante quelquefois ont annihilé presque complètement, dans la pratique, les dispositions moins mauvaises de la loi.

» Permettez-moi d'entrer dans quelques détails.

» On a créé des études avant la classe du matin et après celle du soir. Elles sont facultatives, sans doute : mais les maîtres trouvent que c'est très-avantageux pour les enfants et le disent ; les parents en sont persuadés et croient comprendre en outre que cela ne peut nuire à l'élève dans l'esprit des maîtres. Les enfants sont donc de 6 h. du matin à 6 h. du soir dans les locaux scolaires où le catéchisme ne peut entrer, l'étudieront-ils plus tôt ou plus tard ? n'est-ce pas assez pour eux de la journée de 12 heures ? ils tombent déjà sous le coup de la loi nouvelle !

» — Avant et après les classes du matin ils pourraient, avoir trois quarts d'heure ou une heure de catéchisme, si les maîtres s'entendaient entre eux et avec le prêtre. Mais ils sont libres de fixer à telle heure qui leur plaît le commencement de leur classe qu'ils feront aussi en conséquence. Et il arrive ainsi que dans des paroisses où il y a plusieurs groupes scolaires, une école s'ouvre à 8 h., la voisine à 8 h. 1/2; la première se ferme à 11 h., l'autre à 11 h. 1/2. Le catéchisme qui doit réunir, après la classe, les enfants des deux écoles aura donc une partie de son contingent qui arrivera vers 11 h. 1/4, l'autre une demie heure plus tard à midi moins un quart, et, pourtant, il faut finir à midi pour ne pas priver du dîner les pauvres enfants qui doivent être rentrés à l'école pour une heure.

» Le jeudi devait appartenir tout entier à l'enseignement religieux, soit à l'église soit dans les familles. Mais dans beaucoup de localités il est envahi sinon complètement occupé par des leçons de dessin, de solfège, de gymnastique; la préparation plus ou moins éloignée aux certificats d'études, fait multiplier, les jeudis, les classes supplémentaires, les concours entre certaines écoles du canton.

» Si ce n'étaient que les aînés qui eussent ce beau zèle, nous ne trouverions point à y redire; mais on a changé d'avis depuis Mme de Sévigné sur les enfants précoces et l'on a manqué de donner les plus beaux prix aux candidats les plus jeunes, de sorte que les plus intelligents de nos enfants de la 1re communion, au lieu de ne penser et de ne se préparer qu'à cette grande action, sollicités par l'ambition intéressée de leurs maîtres et quelquefois par la vanité de leurs familles, sont plus occupés de leur certificat que de leur 1re communion, et n'apprennent qu'à la dérobée, à des moments perdus, des lambeaux de catéchisme, assez pour n'être pas exclus, trop peu pour ne rien retenir ou en pouvoir profiter.

» Je sais entre dans ces détails qui pourront paraître minimes, mais qui font toucher du doigt, me semble-t-il, l'impossibilité dans laquelle, consciemment ou non, l'on met l'Eglise, d'enseigner aux enfants le catéchisme, même en dehors de l'école.

» Et c'est une raison à ajouter à toutes les autres, de le faire rentrer dans l'école.

» Mais, objectera-t-on une dernière fois, il peut y avoir à l'école des enfants qui n'appartiennent pas à l'Eglise. Il faut donc qu'il y ait un enseignement qui puisse convenir à tous et qui demeure en dehors de toute question religieuse.

» Il y a en France 35 millions de catholiques; 1 million de protestants, à peine soixante mille juifs et assez peu d'hommes étrangers à toute idée religieuse pour qu'au dernier recensement on n'ait plus cru devoir en faire mention, et c'est pour respecter les droits de cette infime minorité que l'on foule aux pieds les droits des 35 millions de catholiques, qu'on leur inflige un enseignement qui est un outrage à leurs croyances et un immense danger pour l'avenir de notre patrie!

» Nous ne demandons pas que les droits de la minorité soient méconnus : que l'on crée au contraire des écoles protestantes, que l'on crée des écoles juives; que l'on crée même des écoles pour les libres penseurs — mais au moins que les catholiques ne soient pas élevés dans l'indifférence religieuse, sans apprendre à aimer Dieu, à connaître et à servir N. S. J. C. et sa Sainte Eglise.

» Oui, qu'il y ait des écoles confessionnelles; nous le demandons au nom de la liberté pour les âmes et aussi pour la patrie!

» Ces écoles seules peuvent nous donner une morale et vous voyez si nous en avons besoin. *(Applaudissements.)* Il ne suffit pas d'être instruit pour être un honnête homme. Nous le disions il y a longtemps et certains branlaient la tête. J'en connais et vous en connaissez à qui leur science avait ouvert les palais, les académies, tous les chemins des honneurs et de la gloire, et qui ne méritaient pas lesalut des valets qui s'inclinaient devant eux. *(Applaudissements.)*

» La science est dans l'esprit et la vertu dans le cœur. Et quoique l'on veuille prétendre, le cœur incliné par de tristes penchants ne peut-être redressé et maintenu que par la pensée et le secours de Dieu. Il y a des sacrifices que l'on ne peut faire qu'en échange des récompenses éternelles et quand un homme est trop grand ou trop habile pour n'avoir rien à craindre du juge ou du gendarme, s'il n'a la crainte de Dieu, je le redoute et en attendant que je le méprise. *(Longs applaudissements.)*

***

» Encouragez donc les jeunes générations au bien par les fortes croyances : mettez leur au cœur la crainte des châtiments divins. C'est le frein nécessaire et seul capable de les contenir.

» La morale, qui n'a de sanction que le sentiment de l'honneur et la conscience de ceux qui n'en ont peut-être plus, est une morale indépendante, à bref délai, de la justice et de l'honnêteté. *(Applaudissements.)*

» Il nous faut donc, pour nos enfants un enseignement chrétien. Nous en sommes loin, Messieurs, je ne sais s'il est possible de prendre plus de précautions qu'on ne le fait depuis dix ans pour qu'il ne le soit pas et ne puisse pas l'être.

» De par la loi, il est exclu des écoles maternelles : on ne peut pas faire joindre ses petites mains vers Jésus et Marie au bébé de deux et trois ans ; défense de lui faire bégayer ses prières pour son père et sa mère! De par la loi, il est exclu du programme des examens publics à tous les degrés. Les connaissances les plus diverses, et quelquefois les plus inutiles, y figureront : sans craindre un surmenage aussi dangereux pour le développement de l'esprit que pour celui du corps, on obligera ces pauvres enfants à en surcharger leur mémoire : mais pas un mot de Dieu, ni des choses saintes; ce serait leur donner trop d'importance que de les mettre dans un programme.

» Le manuel de notre sainte religion, le catéchisme est exclu avec un redoublement de précautions. Défense de le faire étudier; défense de le laiser étudier; défense de le laisser étudier même en dehors des classes dans les locaux scolaires, et la jurisprudence universitaire a été jusqu'à déclarer que « doivent être considérés comme locaux scolaires les auvents où les enfants s'abritent pour leurs jeux contre le soleil et la pluie! »

» Prend-on plus de précautions contre le choléra? (Hilarité).

» Mais, nous le disions tout à l'heure, la bouche parle de l'abondance du cœur et il pourrait y avoir des hommes, des hommes de foi qui, empêchés d'enseigner la religion laisseraient du moins parler devant leurs élèves leur cœur! La loi l'a prévu. Aucun religieux ne sera admis à donner en France l'enseignement primaire : cette *iniquité* au point de vue religieux, cette injustice au point de vue civil, qui prive toute une catégorie d'hommes d'un de leurs droits de citoyens français est consommée depuis un an : il n'y a plus un Frère dans les écoles communales en France et, pour qu'il n'y ait plus de Sœurs il n'y a que patience à prendre. *(Applaudissements.)*

» La loi défend même de mettre sous les yeux des enfants aucun emblème qui pourrait leur rappeler une idée religieuse.

» Vous avez frémi d'indignation, Messieurs, et tous les catholiques avec vous, quand, il y a quelques jours un ordre officiel de votre municipalité a fait enlever les Christs des écoles de la ville.

UNE VOIX. — Ils dormaient!

DES VOIX. — Silence! Taisez-vous!

» Mais ne laissez pas égarer votre colère ni votre vengeance. Quel est le plus coupable de Pilate ou du bourreau qui crucifia Notre-Seigneur? Il y a dix ans que les Christs sont supprimés, de droit : s'ils ne l'étaient pas, de fait, ici, c'est votre honneur; c'est qu'on vous savait trop courageux et que l'on craignait que la mesure n'excitât des troubles parmi le peuple. Mais soyez sûrs que beaucoup qui attendaient le moment opportun pour faire le coup sont fort heureux qu'il ait eu lieu par quelqu'un de moins opportuniste qu'eux.

Par qui a été faite la Révolution

LE CITOYEN WATTEL. — La Révolution n'a pas été faite pour cela.

[illegible] faite par N. S. Jésus-Christ en faveur des petits qui étaient écrasés. La majorité de l'humanité était alors composée d'esclaves.

Une ovation souligne cette riposte.

UNE VOIX. — Les Christs n'ont pas été enlevés!

M. LE CHANOINE MARGERIN. — Je le souhaite de tout mon cœur, mais alors, c'est que l'opinion publique et les journaux m'ont trompé.

« Que fait-il faire en présence d'une semblable situation ?

« Eh bien Messieurs, évidemment il faut la changer et dès aujourd'hui il faut préparer un avenir meilleur pour la religion et pour la liberté. Il faut, dans l'union fraternelle et désintéressée, choisir les mains vaillantes auxquelles peut-être demain vous aurez à confier ces grands intérêts. Il y va de l'honneur de l'Eglise, du salut de notre chère France. Il n'y a pas un moment à perdre, le clairon sonne la bataille.

» En tout cas c'est une restauration sociale reconnue nécessaire par la morale sans Dieu et l'école sans Dieu et que peuvent seules opérer l'école et la morale chrétienne.

» Elles ressemblent à cette arme mystérieuse qui pouvait seule guérir les blessures qu'elle avait faites, voilà pour un très prochain avenir. Mais dès maintenant, nous servons de l'école libre que l'on nous a laissée jusqu'au jour d'nui.

» Oui! j'ai appris avec admiration ce que vous faites et je vous remercie de savoir entretenir chaque année la vie chrétienne dans 10,000 âmes d'enfants! Magnifiques semailles dont vous recolterez sûrement une moisson magnifique.

» Vous êtes généreux : ayez l'ambition de l'être davantage encore! ayez l'obstination de l'être toujours, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice.

» La grande dame romaine Cornélie entendait avec indifférence et peut être un orgueilleux dédain, les matrones ses amies parler autour d'elle de leurs plaisirs, se glorifier de leurs parures. « Et vous, Cornélie, lui disaient elles, ne nous montrerez-vous pas vos joyaux? »

» Cornélie dit à son esclave de faire entrer Tiberius et Cornélius Gracchus et, s'appuyant avec amour sur ses deux fils : « Voilà mes joyaux » dit-elle.

» Que Roubaix, la noble et opulente fille de l'industrie laisse à d'autres le vain honneur des coursiers de sang, des festins opulents, des fêtes somptueuses; avide de plaisirs plus dignes d'elles et qui l'honorent mieux, elle peut montrer ses 12 écoles libres et dire : «Voilà mes plus beaux joyaux. »

***

» Il y a quelques semaines, une de mes paroissiennes venait me confier la tristesse mortelle de son cœur. Elle a quatre enfants : trois sont sa joie et son orgueil. Le plus jeune est jaloux de ses frères, devient triste quand ils sont heureux : il n'aime pas sa mère : jamais il ne la caresse : il l'avait sue malade et n'avait point été la voir.

» Au milieu de ses larmes, elle me disait : « Je sais pourquoi : sa tante nous l'a demandée quand il était jeune : ce n'est pas moi qui l'ai élevé : c'est pour cela qu'il ne m'aime pas. »

« Je ne l'ai pas élevés : il ne m'aime pas. » C'est bien ce que veulent, dans leur haine habile les ennemis de la religion. Ils enlèvent les chrétiens à l'Eglise, les enfants à leur mère pour qu'ils ne l'aiment pas!

« Jurons, Messieurs de faire élever nos enfants sur les genoux de l'Eglise notre mère!

» Ils veulent ravir à leurs regards l'image de N.-S. J. C., pour ravir à leurs cœurs son saint amour; jurons, Messieurs, de la leur montrer plus souvent, de la leur faire aimer, de l'aimer nous-mêmes davantage, et, désormais, unis en frères sous l'étendard sacré de la religion, que notre cri soit : Vive Notre-Seigneur Jésus-Christ! Honte à ses bourreaux! »

***

Après le discours de M. le curé de Fourmies

Une ovation, plus longue et plus chaleureuse encore que les précédentes, salue l'héroïque curé de Fourmies, après cette vibrante péroraison.

Mais là haut, un cri se fait entendre, accompagné d'une tempête de sifflets — auxquels répondent de vigoureux applaudissements :

— Vive la sociale!

M. le chanoine Margerin dit à ses auditeurs qu'il est reconnaissant envers tous, même envers ceux qui ont fini par l'écouter « malgré la pauvreté de sa parole », dit-il.

Nouveaux applaudissements.

M. Justin Ruffelet se lève.

— Vive Culine! crie-t-on.

— La parole à Bailleul!

M. Ruffelet remercie M. le chanoine Margerin

Mais M. Ruffelet prend la parole :

« S'il m'était permis, dit-il, d'emprunter le langage de notre grand pape Léon XIII, volontiers je dirais à M. le chanoine Margerin :

« Que son magnifique discours nous a fait vivement ressentir quel amour sincère de la religion et de la Patrie recouvre le riche vêtement de sa noble éloquence. »

» Car défendre avec de pareils accents les intérêts éternels de la religion, c'est assurément travailler de la manière la plus efficace à garantir la sécurité et la grandeur morale de la Patrie.

» Aussi, quelle ne devrait pas être l'expression de notre gratitude et de notre reconnaissance!

» Jusqu'ici, nous pouvions admirer la vaillante énergie du « curé de Fourmies » et saluer, à l'honneur du clergé de France, le vibrant souvenir de son héroïque dévouement.

» Nous l'admirons encore, nous l'admirerons toujours.

» Mais aujourd'hui que, plus rapprochés de lui, nous avons eu le bonheur de l'entendre et la joie de l'applaudir, nous apprécions, mieux que jamais, tout ce qu'une âme d'apôtre et un cœur français peuvent mettre de chaleur généreuse et d'abnégation désintéressée au service de toutes les grandes causes.

» Et nous comprenons que, si notre France bien-aimée traverse parfois de rudes et douloureuses épreuves, il n'en faut jamais désespérer, car, avec de tels hommes, elle porte en elle une véritable puissance de rénovation. »

La « Carmagnole. » -- Le départ

On applaudit encore à outrance, tandis qu'un protestataire, aux premières galeries, crie à s'époumonner :

— Et vive la sociale!

Le bureau se lève. Tout le monde se lève. Le départ est assez bruyant, surtout aux secondes galeries.

Les anarchistes sont debout, et chantent la *Carmagnole*. On les laisse chanter bien tranquillement.

La sortie est très calme et s'effectue sans le moindre incident.

Il est six heures.

LES DISCORDES MUNICIPALES

Les débats retentissants sur l'affaire de Panama ont un peu détourné l'attention publique d'un spectacle significatif, celui de la division qui règne actuellement au sein d'un certain nombre de conseils municipaux, surtout de ceux où l'élément socialiste a fait récemment son apparition. Toulon, Montpellier, Béziers, Saint-Calais, etc., ont été les théâtres de disputes violentes, et même de véritables batailles qui ont rendu nécessaire l'intervention supérieure de la police.

A Roubaix, M. Milbéo, mis en demeure de démentir le récit de la scène de violence qui a eu lieu entre deux adjoints, dans le cabinet du Maire, M. Milbéo se tait et pour cause...

A propos de ces incidents, les journaux gouvernementaux réclament une répression énergique. Il nous semble qu'il y a mieux à faire encore. Ces discordes constituent, pour tous ceux qu'allèche plus ou moins l'utopie socialiste, une excellente leçon de choses. Le socialisme triomphant sur un petit théâtre doit naturellement nous montrer, en miniature, quelque chose du résultat vraisemblable de son triomphe total. Or, déjà, même sur ce petit théâtre, l'impuissance socialiste éclate au grand jour.

Beaucoup de gens, lorsqu'ils ont l'idée du socialisme, songent vaguement à une grande masse d'hommes absolument égaux, c'est à-dire à ceux qui *seraient soumis* au régime socialiste. Ils ne songent pas à la multitude de ceux qui seraient les *représentants*, les *fonctionnaires* de ce régime, à tous ceux qui seraient chargés de conserver, de distribuer, de surveiller la richesse sociale.

Il est clairque, de tous les régimes possibles, le socialisme serait le seul qui emploierait le plus de fonctionnaires, députés, délégués, peu importe le nom. Le nombre des agents du pouvoir grandit en raison directe des attributions de ce pouvoir. Les pays où le gouvernement se mêle de peu de chose ont peu de fonctionnaires; à mesure que le pouvoir central empiète sur la vie privée, sur propriété individuelle, il est forcé de [illegible] et d'accaparer son personnel. Avec le socialisme, qui prétend supprimer la propriété individuelle ou en régler minutieusement la quotité, il est clair que les agents du pouvoir formeraient une armée.

Et que se passerait-il dans cette armée, dans toutes ces assemblées de délégués, de surveillants, de répartiteurs, de contrôleurs, etc.? La réponse n'est pas difficile. Les utopies philosophiques ne suppriment pas les passions humaines, et, en particulier, cet *intérêt personnel* qui est le premier mobile des actions de l'homme. Aristophane réfutait d'avance le socialisme dans le joli dialogue du « citoyen qui met ses biens en commun » et du « citoyen qui ne met pas ses biens en commun ». En d'autres termes, l'exploitation des naïfs par les habiles et la lutte acharnée des habiles entre eux, voilà ce que réserverait l'application du socialisme.

Une fois juché dans sa *fonction publique*, le socialiste ne peut plus avoir qu'un désir : se créer des rentes, des revenus, une bonne petite vie douce et confortable sur le dos des frères et amis. C'est ce que font actuellement tant de conseils municipaux socialistes, en se votant de généreux traitements, pendant qu'ils laissent en souffrance les économies promises avant leur élection.

Comme tous les fonctionnaires voudraient en faire autant, et comme ces fonctionnaires seraient innombrables, une lutte à mort s'ensuivrait nécessairement. Ce serait l'anarchie dans le fonctionnarisme, et cette anarchie conduirait bien vite à la tyrannie, à l'incarnation de la communauté dans un homme, à l'exploitation de tous par un seul. Cela n'est pas neuf. On l'a vu sous les Pharaons, et sous beaucoup d'autres despotes.

L'égalité de la répartition des richesses consiste alors en ce que chacun a le droit égal de prélever, sur le produit de son travail, tout juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim. Tout porte à croire que nous n'irons pas jusqu'à cette application extrême du principe. Nous serons corrigés d'ici là, sinon par sagesse, du moins par un commencement d'expérience.

LES SCANDALES DU PANAMA

Cornélius Herz

Paris, 15 janvier. — Dans l'entretien que M. Bibot a eu hier avec le général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur, le président du Conseil a demandé que le conseil de l'ordre se prononce dans le plus bref délai possible sur le cas de Cornélius Herz.

Une nouvelle arrestation

L'*Echo de Paris* dit que M. Clémenceau aurait reçu une mission très importante qu'il doit accomplir, ce matin même.

Il serait question de l'arrestation imminente d'un banquier dont on a beaucoup parler ces jours-ci.

Nouveaux compromis

Hier, Bailhaut a fait, au magistrat, instructeur d'importantes révélations qui compromettraient gravement un député fort connu.

Ces révélations de l'ex-ministre des travaux publics pourraient bien aussi amener sur la sellette plusieurs autres personnages qui pensaient pouvoir jouir de l'impunité.

On dit cependant que de grands efforts sont faits sur les magistrats pour étouffer ces nouveaux scandales, qui seraient encore plus gros que les précédents.

L'*Intransigeant* annonce qu'un député de grande marque, qui fut longtemps le chef et le leader d'un groupe important de la Chambre, serait décidé à ne pas se représenter aux prochaines élections législatives, et même à donner sa démission à bref délai.

Ce qui se passait à Panama

Un ami du *Figaro*, de retour de Panama, où il a exercé la profession de comptable pendant deux ans, lui a donné les instructifs renseignements suivants sur ce qui s'y passait :

« Quand j'entends parler ici de quelques millions, huit, dix, quinze, trente si vous voulez, cinquante encore, autour desquels on fait tant de bruit, je ne peux m'empêcher, en pensant à Panama, de sourire un peu.

« Mais c'est par centaines, entendez-vous ? par centaines qu'il faut compter là-bas les millions dispersés, fondus, déchiquetés par les milliers de mains malgres venues là de partout !

« Panama? le percement de l'isthme? En vérité! malgré les ordres venus de Paris, on ne s'en occupait pas assez. Ce n'est pas que rien manquât! ni en matériel, ni en hommes! au contraire! il y avait ce qu'il fallait.. ce qu'il fallait pour percer deux isthmes et trois isthmes!

« Une armée d'ingénieurs, parmi lesquels, entre parenthèses, pas mal d'anciens députés, d'anciens financiers, d'anciens sous-préfets, des calicots, et... l'éternel bachelier!

« Il y avait des entassements de machines, dragues, perforateurs, moteurs, etc., etc. Chaque jour on en débarquait à grands frais de nouvelles, plus merveilleuses, plus rapides, plus pénétrantes, plus simples, plus commodes, ce qui obligeait à mettre au rancart celles qui, la veille étaient venues sous les mêmes auspices ; des pièces, en quantité innombrable, ont été ainsi abandonnées à travers bois.

« Voulez-vous savoir la perte sèche causée par l'abandon et l'oubli de ces pièces ? On peut évaluer leur coût, façonnage et transport, à 2 fr. 50 le kilo ; il y en avait quatre millions de kilos, soit dix millions de francs. Or elles ont été vendues comme vieilles ferrailles à la maison Tarcy et Benech à Savone, près Gênes, à raison de six francs les 100 kilos, soit 240,000 francs. »

M. Floquet, trappiste

Ce n'est qu'une anecdote rétrospective et qui est connue d'une grande partie du monde parlementaire.

M. Millevoye venait, par son interpellation sur « les usages gouvernementaux », de forcer M. Floquet, alors président de la Chambre, de descendre de son fauteuil à la tribune. Tout le monde put constater combien M. Floquet était embarrassé et ému.

Cette émotion était telle qu'après la séance, rentré à la présidence, M. Floquet fut pris d'un violent accès de fièvre. On dut le mettre au lit, dans son délire, celui qui fut président de la Chambre disait : « Les députés sont des misérables ! Cette Chambre en est au dernier degré de l'infamie. Ah ! si j'avais la foi, je me ferais trappiste. »

Cette dernière phrase est revenue plusieurs fois sur ses lèvres.

Le « Tocsin »

Le *Tocsin*, l'organe anarchiste, dont nous avons annoncé, il y a quelques semaines, l'apparition à Londres, ayant été saisi, à son entrée sur le territoire français, annonce que désormais il sera imprimé en France, et qu'il paraîtra sous forme de placard. Les abonnements sont transformés en souscriptions volontaires.

L'instruction

Paris, 15 janvier. — L'instruction a fait un grand pas depuis hier. Les perquisitions opérées ont permis de retrouver les payements de deux sommes de cent mille francs chacune payées au compte de M. Sans-Leroy. Il s'agirait que Baïhaut vient avec celle de MM. Rathaut, de Lesseps et autres.

Sur commission rogatoire de M. Franqueville, juge d'instruction, M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, assisté de M. Imbert, a fait, à la banque Propper, ce matin, la saisie de certaines pièces comptables provenant du cabinet de M. de Reinach.

Mme Joseph Reinach renonce à la succession du baron de Reinach

Paris, 15 janvier. — Mme Joseph Reinach, autorisée par son mari, M. Joseph Reinach, député, a renoncé à la succession de M. le baron Jacques de Reinach.

La renonciation a été faite au greffe du tribunal de première instance de la Seine.

Dernières Nouvelles

Une lettre de M. Andrieux

Paris, 15 janvier. — M. Andrieux, contre lequel la *Lanterne* avait dirigé certaines insinuations malveillantes, adresse à ce journal une longue lettre, expliquant le rôle qu'il a récemment joué dans l'affaire du Panama. Voici le résumé de ce document :

En 1886, M. Andrieux a déposé sur le bureau de la Chambre, de nombreuses pétitions d'électeurs des Basses-Alpes, réclamant, en qualité d'obligataires, l'intervention des pouvoirs publics en faveur de la Compagnie du Panama.

Lors du dépôt du premier projet sur l'émission des valeurs à lots, projet signé par MM. Baïhaut, Sarrien et Sadi Carnot, M. Andrieux fut élu commissaire comme favorable aux réserves.

Faisant partie de la même commission, MM. Barbe, Leguay et Germain Casse, élus comme étant nettement hostiles au projet.

M. Germain Casse, élu président de la Commission, annonça bruyamment qu'il avait eu à repousser une tentative corruptrice [illegible] M. Barbe, qui [illegible] M. Andrieux, est que cet incriminé président n'avait terme sa porte à M. de Lesseps que pour le renvoyer discrètement à M. Barbe, mandataire général des hostilités susceptibles de désarmer, peu après, le groupe.

M. Barbe proposa l'ajournement du projet à trois mois, sous prétexte d'enquête préalable.

M. Andrieux vota contre cette proposition dans la pensée, dit-il, que tout retard dans la décision à intervenir, ne pouvait que nuire aux porteurs de titres et favoriser la spéculation. Mais l'ajournement faisant le champ libre à ceux qui se proposaient de faire chanter la Compagnie, aussi fut-il voté.

Le gouvernement retira le projet, et les amis de M. Barbe durent attendre jusqu'en 1888 le bénéfice de leurs intrigues.

A cette époque, M. Andrieux ne fut pas commissaire, et ne prit aucune part à la discussion, qui aboutit au vote du projet.

L'ancien préfet de police déclare avoir voté avec la majorité sur l'ensemble, après s'être abstenu dans le vote du passage à la discussion des articles, mais il constate que MM. Barbe, Leguay et Germain Casse, si farouchement hostiles en 1886 avaient voté avec ensemble le projet de 1888 que M. Leguay défendit même à la tribune dans des termes dithyrambiques.

M. Andrieux ajoute que ces contradictions expliquent l'emploi du chèque de 350,000 francs, touché par M. Barbe, et qui, en raison de son importance s'adressait évidemment à un syndical.

M. Andrieux termine ainsi : « Il est un autre projet de loi qui mérite votre attention, et que vous avez négligé jusqu'ici. C'est le projet déposé par l'honorable M. Peytral, ministre des finances, au nom du cabinet présidé par votre ami Floquet, pour proroger les échéances de la Compagnie de Panama.

» Vous chercherez en vain mon nom parmi ceux des députés qui ont voté pour ce projet, dans la séance du 15 décembre 1888. Mais, vous y trouverez ceux de MM. Baïhaut, Barbe, Bourgeois, de la Marne, Burdeau, Charles Floquet, Gobron, Gomot, Sigismond, Lacroix, Leguay, Henri Maret, Rouvier, Sans Leroy, Thévenet et pour finir, celui de votre vieux petit employé Yves Guyot. » Ces rapprochements se passent de commentaires.

M. Carnot. — Deux démentis

Paris, 15 janvier. — Une note officieuse dément : 1° que M. Carnot ait jamais fait à M. Dreyfus un à M. Wilson un remboursement illégal de droits d'enregistrement : 2° que M. Constans ait communiqué des pièces quelconques au Président de la République.

Paris, 15 janvier. — Le *Gaulois* de demain visant le démenti du président de la République dira :

« Ce démenti cotoie donc plutôt qu'il ne résout la question. »

Dans la *Libre Parole*, M. Drumont s'exprime ainsi :

« Les adversaires de M. Carnot peuvent prétendre à une apparence de logique. Il est plus directement responsable que ne l'était M. Grévy lors des scandales Wilson.

« Le tort du président Carnot a été de ne pas comprendre les devoirs que lui créaient ses hautes fonctions. Il aurait où il aurait pu ne pas s'entourer de cette tripouille de politiciens de ministres comme Rouvier, Thévenet, Constans, etc.

Egalement dans la *Libre Parole* de demain M. Papillaud présente comme point d'histoire le récit suivant que le rapport Rousseau a bien été tu en entier et non par extraits au Conseil des ministres auquel M. Sadi-Carnot assistait en qualité de ministre des finances.

Une visite de M. Ribot à l'ambassadeur d'Italie

Paris, 15 janvier. — M. Ribot a fait une visite à M. Ressmann, ambassadeur d'Italie, pour lui exprimer ses regrets des insinuations injurieuses lancées contre le général Menabrea, son prédécesseur.

Une réunion de porteurs du Panama au Tivoli-Vaux-Hall

Paris, 15 janvier. — Un groupe de porteurs de titres du Panama, réuni cette après-midi, à la salle du Tivoli-Vaux-Hall, a émis un vœu tendant à la constitution d'une nouvelle société purement commerciale pour l'achèvement du canal. Un comité a été nommé.

La dissolution

Paris, 15 janvier. — Le *Soir*, organe opportuniste, demande instamment la dissolution comme moyen d'en terminer en même temps avec la Commission d'enquête, dont l'existence menace de durer beaucoup trop, fournissant chaque jour des matériaux pour les tribunaux et pour la presse à scandales (sic).

« Les vingt-trois membres de gauche qui forment la majorité de cette Commission, agissent dans un but d'intérêt électoral pour se prévaloir dans leurs circonscription du brevet de pureté que leur donne leur titre de Commissaire. »

Le *Soir* conclut que la dissolution s'imposera à bref délai :

M. Bourgeois ennuyé

Paris, 15 janvier. — Nous disions hier que M. Bourgeois, ministre de la justice, était fort ennuyé de ce moment. Nous avons indiqué en même temps qu'une des premières causes de ce sentiment, c'est l'obligation de frapper ses amis les plus intimes parmi les radicaux.

Il convient d'y ajouter que M. Bourgeois sait qu'il va être, tout comme M. Carnot, l'objet des attaques vengeresses des opportunistes démarqués ou compromis.

C'est ainsi qu'on a, paraît-il, l'intention de lui reprocher une intervention auprès du laboratoire municipal en faveur de son père, marchand de vins de Champagne.

M. Bourgeois était, à cette époque, préfet de police. Nous avons narré, il y a quelques semaines, cette histoire, dont les ennemis du